

FABRICANT :

- Raison sociale : **Randal Europea, S.A.**
 - Numéro d'identification fiscale (nº TVA intracommunautaire) : ESA98238967
 - Activité principale : Conception, fabrication et commercialisation de meubles.
 - Adresse : C/ Ciudad de Liria, 120, CP 46988, Paterna (Valencia) et C/ Gremis, 12, CP 46290, Alcácer (Valencia)
 - Numéro de téléphone : +34 961539000
 - Adresse e-mail de contact : miguel.izquierdo@randal.group
 - Site internet : www.randal.group
 - Pour votre sécurité et votre confiance, nous vous informons que nous sommes dûment inscrits au Registre du Commerce / Registre Public suivant : R.M de Valencia, tomo 9.593, libro 6.875, folio 6, sección 8, hoja V-152.694.
-

CONDITIONS DE GARANTIE COMMERCIALE

§1 – Champ d'application

1.1 La présente garantie commerciale, émise par la société RANDAL EUROPEA S.A. (ci-après désignée « RANDAL »), s'applique exclusivement aux produits neufs destinés à un usage privé (ci-après désignés les « Produits »), dans les conditions stipulées aux présentes. Les codes des produits couverts par cette garantie sont les suivants :

8436537953892	8436537953915	8436537940366
8436537953823	8436537940489	8436537950754
8436537950631	8436537950457	8436537950570
8436537950600	8436537950655	8436537953793
8436537953786	8436537940274	8436537953816
8436537950549	8436537950761	8436537950488
8436537950532	8436537940458	8436537950587
8436537950624	8436537950464	8436537953809
8436537940403	8436537950426	8436537940519
8436537940359	8436537953922	8436537953885
8436537953830	8436537953908	8436537950662
8436537950563	8436537950556	8436537950686
8436537950648	8436537950501	8436537940298
8436537940397	8436537940472	8436537950716
8436537940281	8436537940304	8436537940342
8436537953854	8436537940526	8436537940236
8436537950440	8436537950495	8436537953939
8436537950433	8436537940243	8436537940410
8436537953861	8436537940335	8436537950679
8436537950419	8436537950617	8436537950778

8436537950785	8436537950594	8436537940427
8436537953878	8436537950723	8436537953847
8436537940465	8436537950747	8436537950730
8436537950471	8436537948317	8436537948348
8436537941233	8436537948331	8436537948294

1.2 Seuls les détenteurs desdits Produits (ci-après désignés les « Clients finaux ») peuvent se prévaloir des droits résultant de la présente garantie commerciale.

1.3 La présente garantie commerciale ne porte nullement atteinte aux droits légaux à garantie dont bénéficie le Client final en vertu du Code de la consommation et du Code civil, à l'encontre du vendeur du Produit.

§2 – Durée de la garantie commerciale

2.1 La garantie commerciale est valable pour une durée de deux (2) ans à compter de la date de vente du Produit au Client final, sous réserve qu'il s'agisse d'un produit de la marque RANDAL. Toute prorogation de cette période est exclue (délai de forclusion).

2.2 Le Client final ne pourra invoquer la présente garantie commerciale que dans l'hypothèse où il ne lui serait pas possible de faire valoir ses droits à garantie auprès du vendeur, conformément au Code civil, ou en cas d'ouverture d'une procédure d'insolvabilité à l'encontre de ce dernier.

2.3 Conformément à l'article L.111-4 du Code de la consommation, nous vous informons que les pièces détachées indispensables à l'usage de nos Produits sont mises à disposition.

§3 – Présence d'un défaut

Au titre de la présente garantie commerciale, RANDAL s'engage à couvrir tout défaut matériel affectant le Produit, à condition que ledit défaut soit présent au moment du transfert des risques du vendeur au Client final.

RANDAL décline toute responsabilité en cas de dommage matériel résultant :

- d'une utilisation non conforme ou inappropriée,
- du non-respect des instructions figurant dans la notice,
- d'un montage et/ou d'une mise en service incorrects effectués par le Client final,
- d'erreurs ou de négligences dans la manipulation,
- de modifications ou réparations non conformes et/ou non autorisées par RANDAL, qu'elles aient été réalisées par le Client final ou par des tiers,
- de travaux de maintenance réalisés par des personnes non habilitées.

La présente garantie ne couvre pas non plus les défauts mineurs n'affectant pas

significativement la qualité ou la valeur du Produit, ni l'usure ou le vieillissement naturel résultant d'un usage conforme.

§4 – Réclamations en cas de défauts

4.1 En cas de défaut couvert par la présente garantie, le Client final dispose d'un droit à exécution complémentaire, sous forme de réparation du défaut constaté ou de remplacement du Produit par un modèle équivalent. Le choix entre ces deux options relève de la seule appréciation de RANDAL.

4.2 Si le Client final est un commerçant au sens du Code de commerce français, il est tenu de se conformer aux obligations qui en découlent.

4.3 Aucun autre recours ne pourra être exercé par le Client final au titre de la présente garantie, notamment toute demande d'indemnisation, de compensation, d'annulation de la vente ou de réduction du prix de vente. Cette exclusion ne s'applique pas en cas de responsabilité du fait des produits défectueux, de dol, de faute lourde, d'atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé, de dissimulation frauduleuse d'un défaut ou de non-respect d'une garantie de qualité.

§5 – Mise en œuvre de la garantie

Toute réclamation au titre de la présente garantie doit être adressée par écrit à RANDAL ou à un centre de service agréé. La présentation de l'original de la preuve d'achat est obligatoire pour faire valoir les droits issus de la garantie.

§6 – Dispositions finales

6.1 La présente garantie commerciale est régie par le droit français.

6.2 Tout litige relatif à la présente garantie, ou en lien avec celle-ci, relève de la compétence exclusive des juridictions françaises.